

LE RISQUE INCENDIE

Mot-clé
RISQUE INCENDIE

Introduction

Cette fiche a pour objectif de présenter les principes de base du risque incendie. Elle ne présente pas l'ensemble des mesures de protection contre l'incendie qui sont développées dans le *Point Sur* n° 11-B-PS12 – La protection incendie.

Un risque présent dans toutes les collectivités

De nombreux incendies se déclarent chaque jour en France. Le risque incendie existe dans toutes les collectivités territoriales et concerne **tous les bâtiments**. Le risque incendie est un risque pour lequel il convient d'être très vigilant. Il est indispensable de penser en amont aux mesures techniques, organisationnelles et humaines à mettre en place afin de prévenir tout départ de feu et de limiter la propagation et les effets d'un incendie dans les collectivités territoriales.

11-B-PS12
La protection
incendie



Réglementation

La sécurité incendie est régie par de nombreuses réglementations se complétant afin de répondre aux besoins des différents types d'établissement. Ces règlements sont issus du Code du travail, du Code de la construction et de l'habitation (pour les IGH - Immeubles de Grande Hauteur et les ERP - Etablissements Recevant du Public) ou encore des règles de certification APSAD des sociétés d'assurance.

[L'article R4227-28 du code du travail](#) prévoit que « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.* »

Avril 2022
N° 11-B-PS11

Triangle du feu

Pour qu'un feu se déclare, trois facteurs doivent être présents en même temps :

- Comburant (ex : oxygène de l'air)
- Combustible (ex : papier, gaz, bois, etc...)
- Energie d'activation (ex : flamme nue, étincelles, cigarettes, etc...)



C'est le triangle du feu : pour éteindre un feu, il faut **éliminer au moins un de ces trois facteurs**.

Classes de feux

Il existe différentes classes de feux :

Feux de classe A

Les **feux secs**. Il s'agit des incendies de papier, de bois, etc...

L'agent d'extinction principal pour cette classe est l'eau pulvérisée (avec ou sans additif).

Feux de classe B

Les **feux gras**. Il s'agit des incendies d'huile, d'essence, de matière plastique, de caoutchouc, etc...

Les agents d'extinction adaptés à ce type d'incendie sont les poudres, le CO₂, les mousses ou encore l'eau pulvérisée avec additif.

Feux de classe C

Les **feux de gaz**. Il s'agit des incendies de butane, acétylène, gaz naturel, etc...

Pour l'extinction, il est conseillé, si cela est possible, de fermer la vanne d'alimentation en gaz. Sinon, les agents d'extinction adaptés sont le CO₂ ou la poudre.

Feux de classe D

Les **feux de métaux**. Il s'agit d'incendies provoqués par l'embrasement de copeaux ou de poussières de fer, de magnésium, sodium, etc... Ils ne se rencontrent pratiquement que dans l'industrie.

Ces feux imposent l'utilisation d'extincteurs spécifiques (poudre spéciale) liés au métal.

Feux de classe F

Les **feux de cuisson** (huiles, graisse, etc...). Il s'agit des incendies sur les appareils de cuisson.

Les agents d'extinction pour ce type de feu sont l'eau pulvérisée avec additif ou la mousse.

Feux d'origine électrique

Les **feux électriques**. Il s'agit de l'origine d'un feu et non d'une classe de feu.

Des précautions sont à prendre dans le cas des feux d'origine électrique. L'utilisation d'extincteur à CO₂ sera fortement conseillée pour ce type de feu. Pour des tensions inférieures à 1 000 Volts, l'utilisation d'eau pulvérisée (avec ou sans additif) n'est pas proscrite. Pour l'extinction, il est conseillé, si cela est possible, de couper l'alimentation électrique.

Prévention du risque incendie

La prévention du risque d'incendie s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques professionnels. Elle consiste à :

1. **Supprimer les causes de déclenchement d'un incendie** (actions notamment sur les produits combustibles et les sources d'inflammation) en mettant en place des mesures à la fois techniques et organisationnelles.
2. **Limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles**, notamment par une détection efficace permettant d'intervenir à temps pour évacuer les personnes et intervenir avec les moyens internes (extincteurs, etc...) sur le début d'incendie.
3. **Favoriser l'évacuation des personnes et l'intervention des secours**.